

Image not found or type unknown



# Statuts d'une Association Syndicale Libre

Par **Visiteur**, le **22/09/2008** à **01:13**

Pour des nouveaux statuts d'une Association Syndicale Libre, sommes-nous obligés d'exiger une majorité à l'unanimité pour la modification de la répartition des charges parce que cette unanimité était demandée dans les anciens statuts? Nous sommes une ASL de 38 maisons qui permettent les agrandissements - d'ailleurs la moitié des maisons ont été agrandies sans conséquence naturelle de l'augmentation des charges. Merci beaucoup. On nous parle de "parallelisme des formes"